Ville de Sarrebourg

Plan Local d'Urbanisme

NOTICE EXPLICATIVE

MISE A JOUR N°4

Arrêté du Maire du 30 Décembre 2016

APPROBATION DU PLU		APPROBATION DES MODIFICATIONS DU PLU				APPROBATION DES MISES A JOUR		
Approbation du PLU Révisé	11/10/2013	1	En cours	**5**		1	30 / 04 / 2014	Mise à jour n°1
		2	En cours	**6**		2	30 / 05 / 2015	Mise à jour n°2
		3	Lancement	**7**		3	30 / 08 / 2016	Mise à jour n°3
		4		**8**		4	30 / 12 / 2016	Mise à jour n°4

INTRODUCTION

Le Plan Local d'Urbanisme Durable (PLU-D) communal de Sarrebourg a été approuvé par le Conseil Municipal, le 11 Octobre 2013, à la suite d'une révision générale.

Ce document a fait l'objet de deux modifications :
-la modification n°1 approuvée le 16 Septembre 2016,
-la modification n°2 corrigée le 16 Décembre 2016.

Ce PLU-D a également fait l'objet de plusieurs mises à jour :
-le 30 Avril 2014,
-le 30 Avril 2015,
-le 30 Août 2016.

Par courrier daté du 21 Octobre 2016, reçu par nos services le 31 Octobre courant, Monsieur le Préfet informe la commune de l'instauration d'une nouvelle Servitude d'Utilité Publique (SUP) pour les canalisations de transports de gaz naturel exploitées par GRT Gaz.

Celle-ci concerne la portion du gazoduc souterrain traversant la zone artisanale et commerciale de la Bièvre, à l'Est du ban communal.

Cette canalisation a déjà fait l'objet d'une inscription dans les SUP du PLU-D révisé le 11 Octobre 2013. Les zones de dangers ont été inscrites pour information dans le plan graphique des SUP.

Cette mise à jour n°4 intègre cette canalisation dans la liste écrite des SUP, lui conférant un statut de servitude et non plus une simple information graphique.

1. Objet de la mise à jour.

Cette mise à jour porte sur l'intégration dans la liste officielle des Servitudes d'Utilité Publique annexée au PLU Durable, des dispositions de l'arrêté préfectoral du n° 2016-DLP-BUPE-246 du 21 Octobre 2016 relatif à « *l'instauration des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par la société GRT Gaz sur le territoire de communes de la Moselle* ».

2. Modifications apportées.

Cette mise à jour modifie uniquement la liste écrite annexe des Servitudes d'Utilité Publique (SUP).

Une nouvelle servitude de type CanaTMD (Transport de Matières Dangereuses) est inscrite dans la liste des SUP, page 3, comme suit :

CODE	NOM OFFICIEL	TEXTES LEGISLATIFS	ACTE L'INSTITUANT	SERVICE RESPONSABLE
CanaTMD	Servitude prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de matières dangereuses	Articles L. 555-1 et R. 555-30 b) du Code Env.	Arrêté Préfectoral du 21 Octobre 2016 *ZAE de la Bièvre*	GRT Gaz Nord-Est 24 Quai Ste Catherine 54 042 NANCY Cedex

Le plan des SUP prend déjà en compte les zones de dangers de l'emprise de cette canalisation depuis la révision du 11 Octobre 2013.

3. Documents mis à jour.

Les documents suivants du dossier de PLU seront mis à jour :

- L'annexe au PLU n° 6.1, comprenant :

 -la liste écrite des Servitudes d'utilité Publique,
 modifiée en CanaTMD.

La nouvelle liste complète des SUP a été fournie par les services de l'Etat et est intégrée en l'état dans les annexes du PLU.